



2015
2018

PLAN D'ACTION

de développement
durable

LA FINANCIÈRE AGRICOLE DU QUÉBEC

Pour appuyer le développement durable
des entreprises agricoles



Graphisme:

Pige communication

Révision linguistique:

Sylvie Payeur

Dépôt légal – Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2016
ISBN 978-2-550-74998-1 (version PDF)

Ce document a été publié en quantité limitée et est disponible en version électronique accessible sur notre site Internet au www.fadq.qc.ca.



TABLE DES MATIÈRES

Message du président-directeur général	3
Mise en contexte	4
Orientation gouvernementale 1: Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique	6
Orientation gouvernementale 2: Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable	13
Orientation gouvernementale 3: Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité	16
Orientation gouvernementale 4: Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques	18
Orientation gouvernementale 5: Améliorer par la prévention la santé de la population	19
Orientation gouvernementale 6: Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités	20
Orientation gouvernementale 8: Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre	23
Annexe A	24



MESSAGE DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

C'est pour moi un plaisir de vous présenter le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole du Québec. Pour ce faire, il faut d'abord revenir à notre mission: soutenir et promouvoir, dans une perspective de développement durable, le développement des entreprises du secteur agricole et agroalimentaire. Il est donc important pour notre organisation d'intégrer dans ses activités les principes de développement durable adoptés par le gouvernement québécois.



M. Robert Keating

Par ailleurs, le succès de l'ensemble du milieu agricole repose sur une saine gestion environnementale et une utilisation responsable des ressources. Devant les défis particuliers que le contexte climatique de notre siècle nous impose, la prise en compte d'enjeux de développement durable n'est plus une question de préférence, de marketing ni même de choix, mais bien une décision de gestion incontournable.

Toutefois, le développement durable ne se résume pas qu'au respect de l'environnement. Il implique également la mise en place de bonnes pratiques et de modes de gestion bénéfiques à l'égard des dimensions économique et sociale. La saine gestion financière, l'innovation, les préoccupations humaines et les relations avec la communauté constituent désormais des aspects essentiels à considérer pour assurer la pérennité des entreprises agricoles et agroalimentaires.

Ainsi, pour faire du développement durable non seulement une priorité organisationnelle, mais également une valeur partagée, La Financière agricole entend poser des gestes concrets, auxquels sont conviés à s'associer les intervenants du secteur agricole et agroalimentaire, afin de contribuer à la transition vers une économie verte et responsable.

Je vous invite donc à prendre connaissance des 24 actions identifiées par La Financière agricole du Québec afin de poursuivre son engagement en matière de développement durable. C'est grâce à l'adhésion de ses parties prenantes que notre organisation pourra concrétiser des réalisations significatives et novatrices visant la mise en œuvre des orientations de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, et ce, dans un esprit d'amélioration continue.

Robert Keating
Président-directeur général

MISE EN CONTEXTE ○○○

Comme prévu par la Loi sur le développement durable (LDD), La Financière agricole du Québec entend contribuer aux orientations énoncées dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 (Stratégie 2015-2020). Bien que cette contribution concerne son fonctionnement interne, elle vise plus particulièrement la réalisation d'actions destinées à sa clientèle. En effet, la Stratégie 2015-2020 définit huit orientations gouvernementales auxquelles les ministères et organismes (MO) doivent rattacher les actions de leurs plans d'action de développement durable respectifs. La première orientation vise à renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique. Les sept autres orientations s'adressent également aux MO, mais dans l'optique de réaliser des actions qui auront des effets dans les divers milieux de la société québécoise. Les huit orientations sont présentées ci-après.

Huit orientations pour un développement durable



01 Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique



02 Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable



03 Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité



04 Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques



05 Améliorer par la prévention la santé de la population



06 Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités



07 Soutenir la mobilité durable



08 Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Pour la période 2015 à 2018, La Financière agricole poursuivra donc sa démarche de développement durable en misant sur une contribution à sept des huit orientations gouvernementales de la Stratégie 2015-2020, c'est-à-dire les orientations un, deux, trois, quatre, cinq, six et huit. Ainsi, le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole contribuera à la réalisation de 16 des 27 objectifs gouvernementaux prévus dans la Stratégie 2015-2020. Pour répondre à ces 16 objectifs gouvernementaux, La Financière agricole s'engage à réaliser 24 actions, lesquelles sont présentées dans le présent document. Parmi ces actions, 10 permettront de contribuer à la réalisation de quatre des cinq activités incontournables identifiées dans la Stratégie 2015-2020. Les motifs pour lesquels les autres objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus sont présentés à l'annexe A.

Par ailleurs, La Financière agricole a déterminé les actions de son plan d'action en prenant en compte les 16 principes de développement durable. Soulignons que certains d'entre eux s'appliquent davantage aux interventions de la société, soit:

- efficacité économique;
- protection de l'environnement;
- production et consommation responsables;
- respect de la capacité de support des écosystèmes;
- prévention;
- accès au savoir;
- participation et engagement.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 1

Renforcer la gouvernance du développement durable dans l'administration publique

Cette orientation gouvernementale concerne l'adoption de pratiques de gestion qui concourent au développement durable par les MO. Elle vise à intégrer la recherche d'un développement durable dans les interventions de l'État, entre autres par l'application de la prise en compte des principes de développement durable. Cette orientation gouvernementale incite les MO à adopter des pratiques exemplaires en matière de développement durable. À cette fin, six objectifs gouvernementaux ont été déterminés, auxquels sont associées trois activités incontournables. La Financière agricole contribue à cinq de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.1 | Renforcer les pratiques de gestion écoresponsables dans l'administration publique.

Activité incontournable 1

Les MO de 15 employés et plus mettent en œuvre des actions pour contribuer à l'atteinte d'au moins cinq des neuf résultats visés de gestion écoresponsable de la Stratégie 2015-2020, dont une action pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés. Les MO de moins de 15 employés mettent en œuvre au moins une action qui contribue à l'atteinte de l'un ou l'autre des neuf résultats visés de gestion écoresponsable de la Stratégie 2015-2020. Les neuf résultats visés par l'administration publique sont liés aux domaines d'intervention suivants:

Activités courantes de gestion administrative

1. la réalisation, par 95% des MO, d'actions écoresponsables liées aux opérations courantes de gestion des ressources matérielles et à la gestion des matières résiduelles;

Transport et déplacements des employés

2. la réduction, d'ici 2020, de 9% des émissions de gaz à effet de serre des véhicules légers de la flotte gouvernementale par rapport au niveau évalué en 2009-2010;
3. la réalisation, par 90% des MO, d'actions pour favoriser la réduction des déplacements et l'utilisation de modes de transports collectifs et actifs par les employés;

Bâtiments et infrastructures

4. la diminution, d'ici 2020, de 10% des émissions de gaz à effet de serre des bâtiments des MO par rapport au niveau évalué en 2009-2010;
5. la réalisation de projets de construction et de rénovation exécutés de manière écoresponsable;

Technologies de l'information et de la communication

6. la mise en œuvre, par 70% des MO, d'actions pour améliorer la gestion écoresponsable des parcs ou des systèmes informatiques;

Communications gouvernementales et organisation d'événements

7. la réalisation, par 50% des MO, de produits et d'activités de communication et l'organisation d'événements écoresponsables;

Marchés publics

8. d'ici 2020, pour 50% des MO, l'intégration de considérations écoresponsables dans leur politique interne de gestion contractuelle ou l'élaboration d'une politique d'acquisition écoresponsable;
9. l'augmentation significative des acquisitions faites de façon écoresponsable par les MO. En 2016, le gouvernement se sera doté d'un système pour suivre l'évolution des achats écoresponsables faits par les MO. Il réalisera une première évaluation de ces achats à la fin de l'année financière 2016-2017 pour établir la cible à atteindre en 2020.

Voici les cinq actions identifiées par La Financière agricole pour contribuer à l'atteinte de cinq des neuf résultats visés de gestion écoresponsable de la Stratégie 2015-2020.

Activités courantes de gestion administrative (résultat visé # 1)

ACTION 1 Développer une solution de gestion documentaire favorisant des pratiques écoresponsables.

- Implantation de la solution
 - Mars 2018
- Bilan de l'implantation et des gains écoresponsables
 - Annuellement
- Pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle
 - 25% des documents transmis exclusivement de façon électronique d'ici 2018

L'adoption de pratiques écoresponsables en matière de gestion documentaire fait partie des sujets recommandés par la Stratégie 2015-2020 à l'égard du domaine d'intervention portant sur les activités courantes de gestion administrative. Le développement d'une nouvelle solution de gestion documentaire étant en cours à La Financière agricole, l'organisation a pris l'orientation d'y intégrer des préoccupations et des pratiques écoresponsables dès la phase préliminaire des travaux. À cette fin, un bilan de l'implantation de cette nouvelle solution, incluant les gains écoresponsables obtenus, sera réalisé annuellement et le pourcentage des communications écrites transmises en version électronique à la clientèle sera mesuré.

Transport et déplacements des employés (résultat visé # 2)

ACTION 2 Réduire la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de La Financière agricole.

- Niveau de consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) de la flotte de véhicules de La Financière agricole
 - Inférieure à la moyenne des cinq années précédentes

La réduction de la consommation unitaire de carburant (litres équivalents/100 km) fait partie des sujets recommandés par la Stratégie 2015-2020 à l'égard du domaine d'intervention portant sur le transport et les déplacements des employés. La Financière agricole s'investira davantage à cet égard, notamment en remplaçant certains véhicules de la flotte actuelle de l'organisation par des véhicules hybrides rechargeables ou électriques.

Transport et déplacements des employés (résultat visé # 3)

ACTION 3 Réaliser des actions pour sensibiliser les employés au transport collectif et actif.

- Nombre d'activités de sensibilisation réalisées
 - Une activité par année
- Taux de participation des employés à l'activité de sensibilisation
 - 10%

L'utilisation des transports collectifs et actifs fait partie des sujets recommandés par la Stratégie 2015-2020 à l'égard du domaine d'intervention portant sur le transport et les déplacements des employés. La Financière agricole souhaite donc s'engager davantage à cet égard, notamment en réalisant des actions de sensibilisation auprès de ses employés et en favorisant leur participation à de telles activités.

Technologies de l'information et des communications

(résultat visé # 6)

ACTION 4 Intégrer des considérations écoresponsables dans la mise en œuvre du projet de développement informationnel «Collecte unifiée de données financières» visant l'harmonisation des données financières requises à la gestion des programmes AGRI et du financement agricole.

- Bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet
 - Annuellement
- Pourcentage des déclarations reçues électroniquement
 - Augmentation de 75% à 98% entre le 1^{er} janvier 2015 et le 31 mars 2018

L'intégration de considérations écoresponsables lors du développement et de l'entretien des systèmes informatiques en vue de réduire la consommation d'énergie, l'achat de matériel, ainsi que l'usage de papier et d'encre fait partie des sujets recommandés par la Stratégie 2015-2020 à l'égard du domaine d'intervention portant sur les technologies de l'information et des communications. Le développement d'un système visant l'harmonisation des données financières de la clientèle étant en cours à La Financière agricole, l'organisation a pris l'orientation d'y intégrer des préoccupations et des pratiques écoresponsables. À cette fin, un bilan des considérations écoresponsables intégrées au projet sera réalisé annuellement et l'augmentation du pourcentage des déclarations de données financières reçues électroniquement sera mesurée. En effet, la réduction du nombre de déclarations reçues et traitées en version papier est l'un des objectifs de l'organisation.

Communications gouvernementales et organisation d'événements (résultat visé # 7)

ACTION 5 Bonifier l'image écoresponsable de La Financière agricole auprès de la clientèle et du public, afin de démontrer davantage son engagement en matière de développement durable.

- Nombre d'activités de communication visant la diffusion d'initiatives écoresponsables
 - 2 activités annuellement

La création d'une image organisationnelle écoresponsable fait partie des sujets recommandés par la Stratégie 2015-2020 à l'égard du domaine d'intervention portant sur les communications gouvernementales et l'organisation d'événements. La Financière agricole entend à cet égard bonifier son image écoresponsable auprès de sa clientèle et du public, notamment par une mise à jour du contenu de son site Web, de même que par une diffusion accrue de ses initiatives et de ses engagements en matière de développement durable sur les médias sociaux, et ce, afin de démontrer davantage l'engagement de l'organisation en matière de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.2 | Renforcer la prise en compte des principes de développement durable par les ministères et organismes publics.

Activité incontournable 2

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de cet objectif. Plus particulièrement on vise:

- la mise en œuvre d'un processus organisationnel de prise en compte des principes de développement durable par les MO;
- l'élaboration et l'utilisation de méthodes d'aide à la décision qui tiennent compte des principes de développement durable;
- l'élaboration d'un modèle gouvernemental d'évaluation stratégique fondé sur les principes de développement durable pour les actions et projets structurants du gouvernement;
- la prise en compte des principes de développement durable dans le cadre du processus de révision des programmes gouvernementaux.

ACTION 6 Mettre en œuvre la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable dans les dossiers structurants de l'organisation.

- Pourcentage des dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable
 - 100% annuellement à partir du 1^{er} septembre 2015

Une politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable a été adoptée par le conseil d'administration de La Financière agricole en février 2015. Par l'adoption de cette politique, La Financière agricole souscrit à la volonté gouvernementale de mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses interventions.

Cette action vise donc une mise en œuvre optimale de la politique. À cette fin, elle établit un indicateur de performance et une cible ambitieuse visant la réalisation d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable pour tous les dossiers structurants déposés au comité de direction et au conseil d'administration, et ce, dès le 1^{er} septembre 2015.

ACTION 7 **Mettre en place des outils de gestion permettant à l'organisation de s'assurer que ses actions structurantes ont fait l'objet d'un dépistage et d'une prise en compte des principes de développement durable.**

- Bilan de la mise en place d'outils
 - Annuellement

Pour faciliter la mise en œuvre de la nouvelle Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable de La Financière agricole, certains outils seront développés. À titre d'exemple, pour assurer le suivi de la politique et de l'indicateur qui en découle, un registre de suivi sera élaboré. Ce registre permettra de faire la liste des dossiers organisationnels structurants ayant fait l'objet d'un exercice de prise en compte des principes de développement durable, et dont la synthèse a été déposée au comité de direction et au conseil d'administration.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.3 Favoriser l'adoption d'approches de participation publique lors de l'établissement et de la mise en œuvre de politiques et de mesures gouvernementales.

ACTION 8 **Réaliser une consultation directement auprès des clients visés par les programmes de La Financière agricole.**

- Nombre de consultations réalisées
 - Une consultation par année
- Pourcentage de la clientèle concernée sollicitée
 - Au moins 10%

Dans le cadre des travaux d'élaboration ou de mise à jour de ses programmes, La Financière agricole consulte déjà régulièrement les représentants des producteurs et des productrices agricoles, notamment par l'intermédiaire des fédérations spécialisées de l'Union des producteurs agricoles du Québec.

L'organisation souhaite toutefois favoriser davantage la participation publique lors de l'élaboration, de la mise à jour ou de la mise en œuvre de certains programmes d'envergure, en réalisant des consultations directement auprès des clients visés par ces travaux. À cette fin, elle souhaite réaliser au moins une consultation de cette nature annuellement et solliciter au moins 10% de la clientèle concernée.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.4 | Poursuivre le développement des connaissances et des compétences en matière de développement durable dans l'administration publique.

ACTION 9 | **Élaborer et mettre en œuvre un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) à l'égard de la mise en œuvre de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable.**

- Adoption du plan d'accompagnement
 - Juin 2015
- État d'avancement sur la mise en œuvre du plan d'accompagnement
 - 100% d'ici mars 2018

Pour assurer la mise en œuvre optimale de la Politique interne sur la prise en compte des principes de développement durable de La Financière agricole, une démarche de gestion du changement est en cours. En effet, cette politique a été identifiée comme étant un dossier majeur nécessitant l'accompagnement des personnes dans le changement. La mise en œuvre d'un plan d'accompagnement des personnes (gestion du changement et des communications) 2015-2018 est donc prévue afin de soutenir l'organisation dans la réalisation de ce changement. Ce plan d'accompagnement intégrera différentes activités de soutien et de communication. Il vise à doter le personnel de La Financière agricole de compétences et d'outils nécessaires pour adapter leurs façons de faire afin de mettre en œuvre la nouvelle politique. Ce plan pourra également inclure d'autres activités de sensibilisation à l'égard du développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

1.5 | Renforcer l'accès et la participation à la vie culturelle en tant que levier de développement social, économique et territorial.

Activité incontournable 3

Les MO mettent en œuvre au moins une action pour contribuer à l'atteinte de l'un ou l'autre des 27 objectifs de la Stratégie 2015-2020 en lien avec l'Agenda 21 de la culture du Québec, incluant l'objectif 1.5 spécifique à la culture (voir ci-dessus).

ACTION 10 | **Réaliser les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole dans l'ensemble des régions administratives à caractère agricole du Québec, afin de valoriser l'identité et le patrimoine agricole régionaux.**



- Interventions dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec
 - 100% des régions

L'agenda 21 de la culture du Québec est un cadre de référence qui a comme objectif de donner une vision renouvelée du développement de la culture en visant la mise en œuvre d'actions qui permettent de renforcer les liens entre la culture et les dimensions sociale, économique et environnementale du développement durable. L'action ci-dessus contribue à l'atteinte des objectifs suivants de l'Agenda 21 de la culture du Québec.

1. Reconnaître et promouvoir l'identité culturelle québécoise à travers la protection et la mise en valeur de son patrimoine matériel et immatériel, dans toute sa diversité et sur l'ensemble du territoire.
15. Valoriser la culture en tant que réservoir de pratiques, de savoir-faire et de traditions qui contribuent à protéger et à stimuler la diversité biologique et culturelle. Intégrer la réflexion sur le territoire et l'environnement à toute démarche culturelle.
16. Reconnaître et valoriser l'expression artistique et les spécificités culturelles régionales de manière à lutter contre l'uniformisation et la standardisation de la culture par une production diversifiée ancrée dans le territoire.

L'agriculture contribuant à façonner l'identité culturelle de plusieurs régions du Québec, cette action permet de valoriser l'identité et le patrimoine agricole par un appui à de jeunes entrepreneurs agricoles. En effet, le Programme d'appui financier à la relève agricole offre à de jeunes entrepreneurs une aide financière directe et adaptée à leur réalité. Il favorise l'accès à la profession agricole et le développement d'entreprises performantes en encourageant l'acquisition d'une formation adéquate. Une telle formation s'avère importante puisqu'elle permet aux jeunes de la relève d'acquérir le savoir-faire inhérent à la profession agricole et de développer les bonnes pratiques nécessaires à leur réussite.

De plus, ce programme facilite l'accès des jeunes à la propriété afin de permettre à un plus grand nombre d'entre eux de s'établir en agriculture, que ce soit à la suite d'un transfert ou d'un démarrage d'entreprise. Il contribue également au maintien du patrimoine foncier en agriculture et constitue un levier permettant de soutenir l'occupation dynamique du territoire agricole. En effet, les coûts d'acquisition des actifs fonciers s'avèrent de plus en plus élevés, ce qui occasionne des difficultés de transferts et d'établissement en agriculture. La hausse du prix des terres et l'intérêt que certains investisseurs portent à cette catégorie d'actifs constituent un enjeu en émergence pouvant contribuer aux difficultés d'accès à la propriété de la relève agricole.

Ainsi, cette action vise les interventions prévues au Programme d'appui financier à la relève agricole, afin que des jeunes de la relève agricole puissent en bénéficier dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec tout en contribuant davantage à la mise en valeur de l'identité et du patrimoine agricole, de même qu'à la diversification économique dans ces régions.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 2

Développer une économie prospère d'une façon durable – verte et responsable

Cette orientation vise principalement la transition vers un modèle économique qui contribue au développement durable. Cette préoccupation prend une place de plus en plus importante dans la façon de faire des affaires au Québec et ailleurs dans le monde. Pour les entreprises québécoises, il s'agit d'une occasion d'affaires et de croissance permettant au Québec de profiter de l'augmentation de la demande pour des produits verts et responsables. À cet égard, il importe de promouvoir des modes de production innovants sur les plans économique, social et environnemental. À cette fin, cinq objectifs gouvernementaux ont été déterminés auxquels est associée une activité incontournable. La Financière agricole contribue à trois de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

2.1 | Appuyer le développement des pratiques et des modèles d'affaires verts et responsables.

Activité incontournable 4

Les MO qui s'investissent avec des entreprises mettent en œuvre au moins une action pour accroître à 30 % d'ici 2020 la proportion des entreprises québécoises qui ont amorcé une démarche de développement durable, y compris celles qui sont présentes à l'étranger. Cette action doit être liée au plan d'accompagnement-conseil des entreprises.

ACTION 11 Participer à la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable.

- Nombre d'interventions visant le partage d'expertise de La Financière agricole
 - Au moins une intervention annuellement

En qualité d'organisation responsable d'aides financières auprès d'entreprises agricoles et agroalimentaires, La Financière agricole peut influencer l'évolution des stratégies et pratiques de sa clientèle en proposant de nouvelles avenues pour la réalisation des projets de ses clients. Le financement écoresponsable peut donc être un levier d'intervention important pour susciter l'adhésion des entreprises aux principes et pratiques de développement durable.

Le financement écoresponsable ou la responsabilité sociale d'entreprise vise l'intégration, dans les processus de gestion et les activités des organisations, de préoccupations environnementales et sociales et de dialogues avec les parties prenantes. Les principes de développement durable peuvent ainsi être pris en compte et appliqués dans les aides financières comme les prêts, les garanties de prêt, les subventions, les commandites, etc. C'est une façon de donner une valeur ajoutée aux programmes et aux projets financés afin qu'ils tiennent compte d'enjeux importants, tels :

- la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et la lutte contre les changements climatiques;
- l'innovation, par l'adoption de pratiques de production et de consommation responsables, qui permet de reconnaître les organisations ancrées dans leur milieu, soucieuses d'améliorer, par leurs activités, les conditions de vie des travailleurs et de préserver les ressources naturelles;
- la transparence des processus décisionnels dans un contexte où de nombreux intervenants interpellent les organisations non seulement sur leur performance économique, mais également à l'égard de leur performance sociale et environnementale.

Dans un objectif d'amélioration continue de ses façons de faire, La Financière agricole souhaite participer aux travaux de la Table d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable, notamment afin de contribuer au chantier portant sur le financement écoresponsable. L'organisation entend donc mettre en commun son expertise avec d'autres MO afin de contribuer aux réflexions du Plan gouvernemental d'accompagnement-conseil des entreprises pour le développement durable 2015-2020.

ACTION 12 Bonifier le Concours *Tournez-vous vers l'excellence!* de La Financière agricole afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.

- Révision et bonification de la grille d'évaluation des candidats
 - Mars 2017
- Dépôt d'une analyse concernant l'ajout d'une bourse dont les critères d'évaluation sont liés au développement durable
 - Mars 2017

Plusieurs entreprises innovatrices ont déjà amorcé un virage vers un développement plus durable, notamment de jeunes entrepreneurs de la relève. La Financière agricole organise un concours permettant de mettre en lumière l'importance du travail de jeunes de la relève agricole et de valoriser celles et ceux qui se distinguent par leurs aptitudes professionnelles et leurs qualités de gestionnaires.

Les enjeux de développement durable étant de plus en plus déterminants dans la réussite des jeunes entrepreneurs d'aujourd'hui, La Financière agricole souhaite reconnaître davantage celles et ceux qui innovent et se démarquent à cet égard. Pour ce faire, l'organisation bonifiera son concours *Tournez-vous vers l'excellence!* afin de considérer davantage le développement de pratiques et de modèles d'affaires verts et responsables.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

2.2 | Appuyer le développement de filières vertes et de biens et services écoresponsables produits au Québec.

ACTION 13 Offrir des protections d'assurance et des appuis financiers adaptés à l'agriculture biologique.

- Mise en œuvre de l'adaptation de protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique
 - Mars 2016
- Nombre de projets de conversion à l'agriculture biologique financés dans le cadre du Programme d'appui à la diversification et au développement régional
 - 5 par année

Les produits biologiques québécois répondent à plusieurs préoccupations des consommateurs, comme la santé, la protection de l'environnement et l'approvisionnement local. En adoptant ce mode de production, les entreprises agricoles mettent en œuvre plusieurs pratiques qui contribuent à la santé des sols et des cours d'eau ainsi qu'à la préservation de la biodiversité, notamment en réduisant l'utilisation des pesticides et des engrais de synthèse. L'agriculture biologique est une filière verte qui participe à la diversification économique et à la mise en valeur du territoire agricole québécois, en optant pour des activités qui tiennent compte de l'acceptabilité sociale et de la cohabitation harmonieuse avec les citoyens.

Pour toutes ces raisons, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec a annoncé, en mai 2015, la mise en œuvre d'une Stratégie de croissance du secteur biologique. Ainsi, La Financière agricole souhaiterait bonifier son appui à ce secteur écoresponsable. À cette fin, elle adaptera certaines protections d'assurance récolte à l'agriculture biologique et appuiera des projets de conversion à l'agriculture biologique.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

2.4 | Développer et mettre en valeur les compétences permettant de soutenir la transition vers une économie verte et responsable.

ACTION 14 Évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.

- Réalisation de l'évaluation d'opportunité
– Mars 2017

Par l'entremise de son Programme d'appui financier à la relève agricole, La Financière agricole aide de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et bien formés à s'établir sur une ferme existante ou à démarrer une nouvelle entreprise. Le montant de la subvention est accordé en fonction du niveau de formation obtenue par ces jeunes:

- 50 000 \$: baccalauréat en sciences agricoles, DEC en gestion et technologies d'entreprise agricole (GTEA), DEC en agriculture qui développe l'aspect production et gestion agricole;
- 30 000 \$: baccalauréat en administration ou en biologie, ou connexe à l'agriculture, DEC en agriculture (autre qu'un équivalent en GTEA) ou en administration;
- 20 000 \$: baccalauréat ou DEC autre qu'en agriculture ou en gestion, AEC ou DEP en agriculture, DES ou DEP autre qu'en agriculture, combiné avec une formation agricole (unités en agriculture).

Les connaissances relatives aux enjeux de développement durable étant de plus en plus importantes pour assurer une gestion optimale des entreprises agricoles, La Financière agricole souhaite évaluer l'opportunité de considérer à un niveau supérieur les formations reconnues en développement durable dans le cadre du Programme d'appui financier à la relève agricole.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 3

Gérer les ressources naturelles de façon responsable et respectueuse de la biodiversité

Cette orientation concerne l'utilisation des ressources naturelles et les activités bioalimentaires, lesquelles apportent d'importantes contributions économiques et sociales. Ces secteurs constituent d'ailleurs les principales sources de revenu et d'emplois dans plusieurs régions du Québec. La gestion responsable des ressources naturelles, le maintien des biens et services écologiques, ainsi que la préservation et l'utilisation responsable des terres agricoles reposent en grande partie sur l'intégration, aux processus de décisions, de préoccupations visant la conservation de la biodiversité afin de trouver des moyens pour limiter, voire empêcher, les impacts négatifs des interventions sur les écosystèmes. L'une des orientations du gouvernement du Québec en matière de diversité biologique vise d'ailleurs l'élaboration d'outils économiques favorables au maintien de cette diversité, notamment par l'évaluation et la révision des incitatifs publics à impacts sur le maintien de la diversité biologique. À cette fin, deux objectifs gouvernementaux ont été déterminés dans la Stratégie 2015-2020. La Financière agricole contribue à ces deux objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

3.1 | Gérer les ressources naturelles de façon efficiente et concertée afin de soutenir la vitalité économique et de maintenir la biodiversité.

ACTION 15 Assurer le respect de la mesure d'écoconditionnalité portant sur le bilan de phosphore, prévue aux programmes de La Financière agricole, par les entreprises agricoles.

- Pourcentage des entreprises agricoles clientes de La Financière agricole ayant un bilan de phosphore en équilibre
 - 99% annuellement

La Financière agricole incite depuis plusieurs années les entreprises agricoles au respect de normes environnementales. Ces normes sont prévues dans ses programmes, notamment celle portant sur le bilan de phosphore. Le suivi de cette mesure par La Financière agricole permet une gestion des ressources naturelles plus écoresponsable, tout en assurant un soutien à la vitalité économique du secteur agricole. La Financière agricole entend donc maintenir l'application de cette mesure dans ses programmes.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

3.2 | Conserver et mettre en valeur la biodiversité, les écosystèmes et les services écologiques en améliorant les interventions et les pratiques de la société.

ACTION 16



Actualiser les guides des normes culturelles reconnues par La Financière agricole dans son Programme d'assurance récolte, pour tenir compte de l'évolution des pratiques agroenvironnementales.

- Publication des guides actualisés
– Mars 2018

La Financière agricole publie des guides de normes reconnues par l'organisation en matière de pratiques culturelles pour les productions céréales, maïs-grain et protéagineux, et pommes de terre. Tous les producteurs agricoles qui adhèrent au Programme d'assurance récolte pour ces productions s'engagent à cultiver selon un plan de culture en accord avec les normes spécifiées dans ces guides. Certaines de ces normes sont obligatoires, alors que d'autres sont recommandées.

Les pratiques et les normes culturelles sont en constante évolution et peuvent avoir des impacts importants sur l'environnement en milieu agricole. En effet, l'adoption de bonnes pratiques culturelles peut contribuer à la conservation des ressources naturelles, des écosystèmes, de la biodiversité et des services écologiques.

La Financière agricole souhaite donc actualiser ses guides de normes culturelles afin de tenir compte de l'évolution de celles-ci et ainsi inciter les entreprises agricoles à adopter les meilleures pratiques en cette matière. Cette action contribue à la réalisation des Orientations gouvernementales en matière de diversité biologique, plus particulièrement l'orientation 4: «Favoriser la prise en compte de la diversité biologique par les entreprises».



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 4

Favoriser l'inclusion sociale et réduire les inégalités sociales et économiques

Cette orientation implique notamment de favoriser et valoriser la contribution de tous à la construction d'une société plus équitable et de diminuer les inégalités, tant sociales qu'économiques. Des initiatives menées dans les domaines de l'emploi, de l'action communautaire et de l'entrepreneuriat social peuvent contribuer à améliorer la qualité de vie des personnes défavorisées. À cette fin, trois objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à l'un de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

4.2 Appuyer et mettre en valeur les activités de l'action communautaire et des entreprises d'économie sociale qui contribuent à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

ACTION 17 Encourager des initiatives ou des organismes communautaires agricoles contribuant à l'inclusion sociale et à la réduction des inégalités.

- Nombre d'actions réalisées
 - Au moins une annuellement

La Financière agricole souhaite encourager davantage des initiatives ou des organismes communautaires agricoles. Ces initiatives ou organismes favorisent l'inclusion sociale et la réduction des inégalités, notamment en aidant des personnes en difficulté à réintégrer leur place dans la société ou à retrouver un sens à leur vie. L'organisation s'engage donc à réaliser au moins une action annuellement afin d'encourager de telles activités au sein du milieu agricole. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'activités de bénévolat du personnel de l'organisation, d'appuis financiers, de la mise en place de mesures dans les programmes de la société, ou d'autres initiatives visant l'appui à des organismes communautaires agricoles et agroalimentaires.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 5

Améliorer par la prévention la santé de la population

Cette orientation vise le développement du plein potentiel des personnes et de leur santé. La protection et l'amélioration de la santé et de la sécurité passent en grande partie par des mesures de prévention, notamment celles relatives à des préoccupations relevant de l'état sanitaire et de la sécurité des milieux de vie. En ce qui a trait à la sécurité, pour maintenir un environnement sain, la prévention des accidents et des situations dangereuses, notamment celles à haut risque environnemental, doit occuper une place centrale dans les efforts de protection et d'amélioration de la santé de la population. À cette fin, deux objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à un de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

5.2 | Agir pour que les milieux de vie soient plus sains et sécuritaires.

ACTION 18 **Élaborer un cadre normatif pour appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations.**

- Mise en place du cadre normatif
 - Septembre 2017

La Financière agricole souhaite mettre en place un cadre normatif visant à appuyer la mise en place de mesures préventives ou curatives par les entreprises agricoles affectées par des épizooties ou d'autres situations pouvant avoir des impacts sur la santé et la sécurité des populations. L'organisation pourra ainsi apporter son soutien auprès des producteurs agricoles qui doivent faire face à ces situations difficiles. Cette initiative contribuera également à circonscrire et atténuer les impacts de ces situations, et ce, au bénéfice de l'ensemble de la société.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 6

Assurer l'aménagement durable du territoire et soutenir le dynamisme des collectivités

Cette orientation vise le soutien du dynamisme des collectivités, de même que l'aménagement et le développement du territoire en fonction des objectifs de développement durable. Le développement durable prend largement forme par des pratiques d'aménagement du territoire et de développement des collectivités aux échelles locales et régionales. Pour ce faire, les acteurs territoriaux peuvent mettre à contribution leurs compétences et leurs capacités d'intervention afin de diminuer la vulnérabilité des collectivités et de consolider les conditions favorables à la rétention et à l'attractivité des populations et des entreprises. À cette fin, quatre objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à trois de ces objectifs dans son plan d'action de développement durable.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6.1 | Favoriser la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire.

ACTION 19 Mettre en place une directive visant le signalement de situations problématiques en matière d'aménagement du territoire auprès des autorités compétentes.

- Adoption de la directive
– Mars 2017

Le personnel de La Financière agricole doit interagir de façon régulière avec les entreprises agricoles du Québec. Il est donc parfois en mesure de constater certaines situations problématiques en matière d'aménagement du territoire. L'organisation souhaite mettre en place une directive visant le signalement de telles situations auprès des autorités compétentes. La mise en œuvre d'une telle directive pourrait permettre de favoriser davantage la mise en œuvre de bonnes pratiques d'aménagement du territoire en milieu agricole.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6.2 | Renforcer les capacités des collectivités dans le but de soutenir le dynamisme économique et social des territoires.

ACTION 20 Participer à des consultations régionales sur les Plans de développement de la zone agricole (PDZA) organisées par les municipalités régionales de comté (MRC).

- Taux de participation aux sollicitations des MRC
– 100%

Le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) est un document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une municipalité régionale de comté (MRC) en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il est réalisé par une MRC, en concertation avec les acteurs du milieu. L'élaboration d'un PDZA peut notamment contribuer à :

- bonifier la connaissance du territoire et des activités agricoles;
- créer une dynamique de concertation entre les acteurs du milieu et établir un lieu d'échanges propice à la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture;
- déterminer les meilleurs moyens d'exploiter pleinement le potentiel agricole et d'entreprendre des actions concrètes;
- mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits, et accroître ou diversifier les productions, les produits, les modèles d'entreprise ou les modes de mise en marché;
- encourager le développement d'activités complémentaires telles que l'agrotourisme ou la transformation à la ferme.

Solidement ancré dans les différentes régions agricoles du Québec, le personnel de La Financière agricole est au fait des particularités régionales et collabore déjà à l'organisation de multiples activités visant à promouvoir la saine gestion, les produits agricoles régionaux et le succès des entreprises. La Financière agricole souhaite ainsi renforcer son soutien au dynamisme économique et social des régions agricoles du Québec en participant aux consultations régionales sur les PDZA organisées par les MRC. Elle mettra ainsi à profit l'expertise de son personnel afin d'échanger sur la définition d'une vision concertée du développement de l'agriculture dans les régions du Québec.

ACTION 21 Participer aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole.

- Participations dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec
– 100% des régions

Dans le but de soutenir la prise en compte des préoccupations des citoyens dans l'exercice de ses activités dans les différentes régions agricoles du Québec, La Financière agricole s'assure de participer à plusieurs structures régionales de consultation, de concertation, de planification ou de décision dans chacune de ces régions agricoles. Ces participations se déroulent en collaboration avec divers organismes locaux, par exemple: Réseau Agri-conseil, Tables de concertation agroalimentaire, Conseil agrotouristique, Conseil de développement bioalimentaire, Conférence administrative régionale, Collectif de formation agricole, Incubateur d'entreprises agricoles, et d'autres associations à caractère agroalimentaire ou agroéconomique. Ces rencontres permettent à l'organisation de participer aux échanges et décisions et à la vie socio-économique régionale, et de contribuer à dynamiser le développement du secteur agricole québécois.

La Financière agricole entend donc bonifier son implication aux initiatives régionales de concertation et de développement du secteur agricole en participant à des initiatives dans chacune des régions administratives à caractère agricole du Québec.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

6.4 | Renforcer la résilience des collectivités par l'adaptation aux changements climatiques et la prévention des sinistres naturels.

ACTION 22 Contribuer au déploiement au Québec de l'outil de gestion des risques « Agrométéo » visant à appuyer la prise de décision des entreprises agricoles.

- État de situation sur la contribution de La Financière agricole
– Mars 2016

L'objectif général du projet de déploiement de l'outil Agrométéo est de rehausser la capacité des entreprises agricoles à gérer les risques directs et indirects propres au secteur de l'agriculture.

La Financière agricole souhaite ainsi contribuer au déploiement de cet outil qui permettra d'appuyer la prise de décision des entreprises agricoles, notamment en ce qui a trait à la lutte aux ennemis des cultures, à une utilisation adéquate des intrants, à la production et la mise en marché, ainsi qu'aux variations climatiques. Cet outil permettra également de soutenir la recherche en rendant disponibles des données et indices agrométéorologiques de pointe aux centres d'expertise et de recherche.

ACTION 23 Élaborer et mettre en œuvre un plan d'action découlant des recommandations issues du rapport portant sur « L'impact des changements climatiques en agriculture au Québec: défis et enjeux pour le Programme d'assurance récolte ».

- Dépôt du plan d'action
– Novembre 2016

Les impacts des changements climatiques sur l'agriculture incitent La Financière agricole à adapter son Programme d'assurance récolte en fonction de l'évolution des connaissances et des risques en cette matière. La Financière agricole met déjà à jour continuellement ses programmes en fonction de nouvelles réalités du climat, de nouvelles technologies, de nouvelles pratiques culturales et des besoins exprimés par la clientèle. Ces mécanismes lui donnent une longueur d'avance en matière d'adaptation aux changements climatiques et contribuent à renforcer la résilience des collectivités par un appui visant l'adaptation aux changements climatiques. Toutefois, il est essentiel d'identifier les interventions à mettre en œuvre à l'assurance récolte pour répondre à ces phénomènes climatiques et aux nouveaux besoins des producteurs inhérents à l'adaptation aux changements climatiques. Les impacts et les moyens d'adaptation aux changements climatiques qui pourraient faire l'objet d'un examen sont reliés notamment aux trois champs d'intérêt suivants:

- l'allongement de la saison et le cumul de chaleur;
- l'adaptation aux risques accrus de dommages causés par des agents pathogènes et des espèces exotiques envahissantes;
- l'impact des extrêmes de température, des excès d'eau et des déficits hydriques.



ORIENTATION GOUVERNEMENTALE 8

Favoriser la production et l'utilisation d'énergies renouvelables et l'efficacité énergétique en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre

Cette orientation vise, avec la participation de tous les acteurs de la société québécoise, une réduction d'émissions de gaz à effet de serre de 20% sous le niveau de 1990 d'ici 2020, objectif auquel contribueront le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques, le Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, ainsi que plusieurs autres politiques et instruments gouvernementaux. Cette orientation vise donc à favoriser les meilleurs choix en matière d'énergie en vue de réduire les émissions de gaz à effet de serre. À cette fin, trois objectifs gouvernementaux ont été déterminés. La Financière agricole contribue à un de ces objectifs gouvernementaux.

OBJECTIF GOUVERNEMENTAL

8.1 | Améliorer l'efficacité énergétique.

ACTION 24 Analyser l'opportunité pour La Financière agricole de s'impliquer à l'égard du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec, les pratiques des entreprises agricoles pouvant faire l'objet de crédits compensatoires.

- Dépôt de l'analyse d'opportunité
– Mars 2018

Selon l'inventaire québécois des gaz à effet de serre, le secteur agricole a produit 6,4 millions de tonnes d'équivalents en dioxyde de carbone en 2012, soit 8,3% des émissions québécoises. Certaines pratiques agricoles présentent un potentiel de réduction des gaz à effet de serre. Des projets de réduction de cette nature sont admissibles à des crédits compensatoires dans le cadre du Système de plafonnement et d'échange de droits d'émission de gaz à effet de serre du Québec. La Financière agricole souhaite donc amorcer une réflexion quant au rôle qu'elle pourrait jouer à l'égard de ce système, étant donné que les pratiques des entreprises agricoles pourraient faire l'objet de crédits compensatoires.

ANNEXE A

Objectifs de la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020 non retenus dans le Plan d'action de développement durable 2015-2018 de La Financière agricole

Parmi les 27 objectifs identifiés dans la Stratégie gouvernementale de développement durable 2015-2020, La Financière agricole en a retenu 16 pour lesquels elle a souhaité contribuer dans le cadre de son Plan d'action de développement durable 2015-2018. Voici les motifs pour lesquels les autres objectifs gouvernementaux n'ont pas été retenus.

Les objectifs gouvernementaux suivants concernent moins la mission de l'organisation. Il n'est donc pas prévu que des actions spécifiques soient entreprises à cet effet dans ce plan d'action de développement durable.

- 1.6** Coopérer aux niveaux national et international en matière de développement durable, en particulier avec la Francophonie.
- 2.5** Aider les consommateurs à faire des choix responsables.
- 4.1** Appuyer la reconnaissance, le développement et le maintien des compétences, particulièrement celles des personnes les plus vulnérables.
- 4.3** Appuyer et promouvoir le développement de mesures sociales et économiques pour les personnes en situation de pauvreté et les milieux défavorisés.
- 5.1** Favoriser l'adoption de saines habitudes de vie.
- 7.1** Accroître l'accessibilité aux services, aux liens d'emploi ainsi qu'aux territoires par des pratiques et par la planification intégrée de l'aménagement du territoire et des transports durables.
- 7.2** Appuyer l'électrification des transports et améliorer l'efficacité énergétique de ce secteur pour développer l'économie et réduire les émissions de GES.
- 8.2** Optimiser la production d'énergies renouvelables au bénéfice de l'ensemble de la société québécoise.

D'autres actions du plan d'action contribuent indirectement à l'atteinte des objectifs gouvernementaux suivants. Les actions en question sont indiquées entre parenthèses pour chacun des objectifs gouvernementaux. Ce plan d'action ne présente donc pas d'action spécifique supplémentaire.

- 2.3** Favoriser l'investissement et le soutien financier pour appuyer la transition vers une économie verte et responsable (action 13).
- 6.3** Soutenir la participation publique dans le développement des collectivités (actions 8 et 20).
- 8.1** Améliorer l'efficacité énergétique (action 24).

